

Ces conditions sont valables pour tous les conducteurs de véhicules de plus de 9 places en incluant le conducteur, circulant en charge ou à vide.

Nous demandons à nos clients de tenir compte de cette réglementation dans l'organisation des voyages. Nous **sommes à votre disposition pour vous renseigner** et vous aider à trouver le meilleur itinéraire dans le respect des règles.

Les principales dispositions sont les suivantes :

- **Durée maximum de conduite par jour** : 9H00, pouvant être portée à 10H00 deux fois par semaine.
- **Durée de conduite continue** : 4H30 sans pause pendant la journée, réduite à 3H00 la nuit.
- **Amplitude** : (durée écoulée entre la prise et la fin de service, y compris du garage).
  - 12h00, pouvant être portée à 14H00 sous réserve d'une coupure dans la journée d'au moins 3H00.
  - 18H00 en cas de double équipage.
- **Interruptions de conduite** : Une pause de 45 mn doit être obligatoirement prise après une période de conduite continue de 4H30.

**Il est possible de fractionner ces 45 mn, pendant la période de conduite, dans l'ordre suivant :**

- une première pause d'un minimum de 15 mn,
- une seconde pause d'un minimum de 30 mn.

- **Temps de repos journalier** :
  - 11H00 consécutives entre deux journées de travail.
  - Porté à 12H00 en cas de fractionnement (avec un temps de repos minimum de 9H00 consécutives)
- **Double équipage** : Au-delà de ces critères, un deuxième conducteur est obligatoire.
- **Port de la ceinture** : Obligatoire depuis le 10 juillet 2003, uniquement dans les véhicules équipés.
- **Code de la route** : Respect strict et impératif par les conducteurs.

**Vous devez savoir que vous êtes responsable, au même titre que le transporteur, du respect des règles de sécurité et de la réglementation (décret n°92699 du 23 juillet 1992).**

Les conditions générales de vente énoncées explicitent le contrat de transport. Elles sont annexées au présent document ainsi que sur le devis, afin que vous puissiez en prendre connaissance avant que le contrat ne soit définitivement formé. Elles sont également affichées dans les bureaux de la Société DARINA VOYAGES, reprises sur le site Internet de notre société [www.darina-voyages.com](http://www.darina-voyages.com), et sont disponibles sur simple demande (fax, courrier, e-mail).

## 1 - DISPOSITIONS GENERALES

Toute commande implique de la part de l'acheteur l'acceptation sans réserve des conditions de vente générales et particulières, sauf dérogation expresse acceptée par écrit.

## 2 - ENGAGEMENT

Les offres faites téléphoniquement ne constituent engagement de notre part qu'autant qu'elles auront été confirmées par écrit.

Les devis et notamment les dates et les autocars proposés, sont uniquement sous réserve de disponibilités.

DARINA VOYAGES ne sera engagée et le contrat de transport ainsi conclu :

- qu'après réception du bon de réservation (devis dûment complété et retourné, tenant lieu de confirmation et des conditions générales)
- et qui devra donner lieu à une confirmation par DARINA VOYAGES d'enregistrement de la commande. L'acheteur est réputé d'accord avec le contenu de notre confirmation.

Le bénéfice de la réservation est personnel à l'acheteur et ne pourra être cédé sans l'accord de DARINA VOYAGES.

Par le contrat de transport ainsi formé, DARINA VOYAGES s'engage à transporter l'acheteur et ses passagers ainsi que, le cas échéant, les bagages, au lieu de destination.

## 3 - FACTURATION

Nos prix sont en euros T.T.C. (T.V.A 10%) incluant le service du chauffeur, l'assurance pour les voyageurs transportés, le carburant.

Sauf conditions particulières mentionnées sur le devis, ils incluent également le(s) autoroute(s), le(s) parking(s).

La date d'exécution de l'ordre est à la fois la date d'émission de la facture et le point de départ de la date d'exigibilité en cas de paiement à terme.

Nos devis correspondent au tarif en vigueur au moment de la demande, et ne nous engagent pas au-delà de la date de validité indiquée sur l'offre.

## 4 - PAIEMENT

Sauf convention contraire (mentionnées dans les conditions particulières du devis) :

- toutes nos prestations sont payables au comptant à l'exécution de l'ordre sans escompte.
- le versement d'un acompte équivalent à 50% du prix du voyage devra être effectué à la réservation et le solde du prix avant le départ.

Vous pouvez régler votre voyage par virement, espèces, chèques (ce mode de règlement pourra faire l'objet de restrictions selon la période précédant le départ).

En cas de défaut de paiement de l'une quelconque des échéances, DARINA VOYAGES se réserve le droit d'annuler toutes les commandes non exécutées.

L'acheteur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels. En aucun cas, les paiements ne peuvent faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable de DARINA VOYAGES.

## 5 - MODIFICATION PAR L'ACHETEUR

Une fois votre réservation confirmée, vous aurez la faculté de modifier votre réservation.

En cas de modification de votre demande initiale (date, heure, prestation), nous nous engageons à satisfaire au mieux votre demande en fonction de nos disponibilités. La modification de la date ou de l'heure est possible, uniquement sous réserve de l'acceptation préalable de DARINA VOYAGES. La demande de modification doit intervenir au minimum 4 heures avant le départ initialement prévu et aux heures d'ouverture du bureau.

Un supplément tarifaire pourra vous être demandé si la modification (date, heure, prestation) entraîne un changement tarifaire lié aux horaires de travail, à la saison ou au type d'autocar.

## 6 - ANNULATION DU TRANSPORT SANS PRESTATION

En cas d'annulation par l'acheteur, le remboursement des sommes versées interviendra, déduction faite des montants précisés ci-dessous, à titre de dédit, en fonction de la date d'annulation par rapport à la date de début du transport.

Frais d'annulation calculés sur le montant de la commande, selon les % suivants :

- plus de 15 jours ouvrés avant le départ : 15%
- entre 15 et 3 jours ouvrés avant le départ : 20%
- entre 3 jours et 1 jour ouvré avant le départ : 50%
- le jour du départ : 100%

## 7 - OBLIGATIONS DE L'ACHETEUR ET DES PASSAGERS / RESPONSABILITES

L'acheteur s'engage à informer expressément les personnes transportées des présentes conditions générales de vente et de toutes modifications qui leurs sont opposables.

### Radios et musique

L'utilisation audible de magnétophones, radios, instruments de musique et dérivés, source de nuisance pour les autres passagers, et pouvant distraire voire déconcentrer les conducteurs, n'est pas permise à bord des autocars. La diffusion à l'intérieur des véhicules d'œuvres musicales, télévisuelles ou cinématographiques, est soumise à autorisation et taxée (droits SACEM). Les œuvres mis à disposition par DARINA VOYAGES ont fait l'objet de ces taxes.

### Respons mutuel à bord

Il n'est pas permis :

- de se restaurer, de consommer des boissons alcoolisées à bord des autocars. Les passagers en état d'ébriété ne seront pas acceptés pour des raisons de sécurité et de comportement.
- d'emporter à bord des stupéfiants et produits dérivés, médicaments divers non dédiés à un traitement nécessitant l'utilisation de ces médicaments.

Toute infraction constatée par des représentants de l'ordre à l'encontre d'un passager pourra avoir pour conséquence l'impossibilité pour lui de poursuivre son voyage à bord en raison du caractère répréhensible de son comportement. Dans tous ces cas, la société DARINA VOYAGES sera déchargée immédiatement et sans contrepartie de toutes ses obligations contractuelles envers ledit voyageur.

DARINA VOYAGES se réserve le droit de refuser le transport ou de débarquer un passager, si suite à une appréciation raisonnable, cette décision s'impose pour des raisons de sécurité ou lorsque le comportement mental ou physique du passager est tel qu'il crée une gêne ou présente un danger pour autrui.

L'attention des voyageurs est attirée sur leur responsabilité en cas de dommages causés par leurs bagages à des tiers (personne ou bien). Il est interdit de transporter à bord, dans ses bagages, outre des produits illicites, des produits inflammables ou autres susceptibles de causer des dommages à autrui. L'acheteur est responsable de toute détérioration occasionnée par les passagers au véhicule, notamment des bris de glace, détérioration des sièges, etc... Le montant des réparations sera facturé sur la base des tarifs en vigueur.

DARINA VOYAGES n'est pas responsable des dommages subis par un passager qui seraient la conséquence indirecte d'un état, d'un âge, d'une condition physique ou mentale comportant des risques pour lui. Il en sera ainsi notamment en cas de maladie ou d'incapacité dont le passager viendrait à être victime ou encore d'aggravation de son état ou de son décès.

**L'ensemble de nos autocars est non-fumeurs.**

### Vois et pertes

- A la fin du transport, l'acheteur ou les passagers doivent s'assurer que rien n'est oublié dans le car,
- En aucun cas, DARINA VOYAGES n'est responsable des dommages et incidents ainsi que de l'oubli, de vols ou détériorations d'effets personnels dans l'autocar, ni pour tout incident survenu sur la voie publique au moment de la montée ou de la descente du véhicule.
- Le conditionnement des bagages, colis et autres objets en soute est sous l'entière responsabilité du voyageur.

### Arrêts techniques

Les passagers sont priés de respecter scrupuleusement la durée de ces arrêts. DARINA VOYAGES s'accorde le droit de repartir dans l'hypothèse où un passager ne respecte pas la durée de l'arrêt, fixée par le conducteur, sans être tenu responsable de l'absence dudit passager et des conséquences occasionnées à cet effet. Il est rappelé que ces arrêts sont encadrés par la législation (durée minimale, incidence sur l'amplitude légale de la journée ...).

**Les animaux ne sont pas admis à bord des autocars.**

### Port de la ceinture (véhicules équipés) :

DARINA VOYAGES n'est pas responsable des sanctions pénales en cas de non port de la ceinture par un passager.

## 8 - RESPONSABILITE DE DARINA VOYAGES

La responsabilité de DARINA VOYAGES couvre les dommages causés au voyageur depuis la montée dans l'autocar jusqu'à la descente, ces deux actions comprises, sauf les dommages causés par la faute du voyageur ou par la nature spéciale des bagages ou de leur emballage.

Les véhicules DARINA VOYAGES sont assurés en responsabilité civile illimitée vis-à-vis des passagers transportés.

DARINA VOYAGES est cependant dégagé de sa responsabilité et de son obligation d'assurer le contrat de transport, à l'occasion d'événements fortuits ou en cas de force majeure, tels que :

- perturbations au niveau de la circulation routière (déviations, travaux, fermeture de voies, interdictions de circuler, accidents, manifestations publiques...),
- conditions atmosphériques présentant un danger pour la circulation (neige, verglas, tempête, glissement de terrain, inondation, séisme, cyclone, tornade, ...),
- grève du personnel de l'entreprise, mobilisation, états de guerre, incendies, vandalismes, émeutes, réquisitions gouvernementales de véhicules, attentats, altération de l'état de santé du conducteur (blessure, arrêt maladie, accident du travail ...) ...
- ou toute autre cause entravant l'activité.

DARINA VOYAGES s'engage, dans la mesure du possible, à mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour essayer de palier ces incidents et d'y remédier dans les meilleurs délais.

Les heures d'arrivée figurant sur les documents donnent uniquement des indications de temps en moyenne mais ne font pas partie du contrat de transport, aucune de ces heures n'est garantie. DARINA VOYAGES s'engage à faire de son mieux pour effectuer le transport avec une diligence raisonnable.

Lorsque, avant le départ, le respect d'un des éléments essentiels du contrat est rendu impossible par suite d'un événement extérieur qui s'impose à DARINA VOYAGES, celui-ci doit le plus rapidement possible en avvertir l'acheteur et informer ce dernier de la faculté dont il dispose soit de résilier le contrat, soit d'accepter la modification proposée par DARINA VOYAGES.

L'acheteur doit alors faire connaître son choix dans les meilleurs délais. En cas de résiliation, l'acheteur obtient auprès de DARINA VOYAGES le remboursement sans pénalité des sommes versées.

Pour satisfaire la demande, DARINA VOYAGES peut affréter la prestation auprès d'autres Transporteurs. Dans ce cas, les véhicules ne sont pas toujours aux couleurs de DARINA VOYAGES.

## 9 - CONDITIONS D'EXPLOITATION

- Le conducteur doit remettre au client pour signature le billet de transport collectif conforme à la réglementation, pour reconnaissance formelle des services assurés et du kilométrage parcouru.
- Nous demandons au client de signaler soit sur le billet collectif soit par courrier ou téléphone, tout incident, anomalie ou observation concernant la prestation de manière générale, le conducteur et le véhicule.
- Sauf accord, il est interdit au conducteur d'être accompagné d'une personne étrangère à la clientèle.

## 10 - RECLAMATION

Les réclamations éventuelles devront être formulées dans les trois jours ouvrés, passé ce délai étant dans l'impossibilité d'obtenir, des chauffeurs et éventuellement des prestataires associés, les précisions demandées, elles ne pourront être prises en considération.

Le fait de présenter une réclamation n'empêche pas l'exigibilité des montants auxquels DARINA VOYAGES a droit pour d'autres causes.

## 11 - UTILISATION DES INFORMATIONS

En aucun cas, DARINA VOYAGES ne transmet les informations nominatives vous concernant à des tiers. Celles-ci peuvent cependant être communiquées à des entités DARINA VOYAGES.

## 12 - AUTONOMIE DES DISPOSITIONS - JURIDICTION

Au cas où l'une quelconque des présentes dispositions deviendrait ou serait déclarée nulle, interdite ou sans effet, la validité des autres dispositions n'en serait pas pour autant remise en question.

La renonciation par DARINA VOYAGES à se prévaloir de tout manquement aux présentes dispositions ne vaudra pas renonciation à se prévaloir de tout manquement ultérieur identique ou différent.

Les présentes conventions sont soumises à la Loi française. Toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront portées devant les tribunaux de notre siège social, ou des tribunaux du siège social des organismes subrogés par nous dans le recouvrement de ces sommes.

## DARINA VOYAGES

Tél. : 01 69 38 68 90

Fax. 01 69 38 68 90

e-mail : [darinavoyages@gmail.com](mailto:darinavoyages@gmail.com)

site : [www.darinavoyages.com](http://www.darinavoyages.com)

Siren : R.C.S. EVRY 791 468 408

25 rue Maurice Rigolet  
91550 PARAY-VIEILLE-POSTE